

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0-0-0

Séance du 01 décembre 2022

0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation :

26 novembre 2022

Présents : Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, M. Florian LUTZ, Mmes Jennifer VAIRELLES, Karine MAUVAIS, M. Olivier PETITJEAN

Absents : M. Philippe CRINDAL, Mme Céline DALLEMAGNE, Mme Marine ROSSI a donné son pouvoir à M. Dominique GAMICHON et Norbert-Gérald PITIOT

Date d'affichage :

26 novembre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

Annule et remplace la délibération n°432022

VENTE DE DEUX PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE DE M. JEAN-CLAUDE LAURENT A LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude LAURENT propose de vendre pour un euro symbolique à la commune de Les Grandes Chapelles de deux parcelles de bois cadastrées ZE 53 d'une superficie de vingt-deux ares et ZP 5 d'une superficie de quarante-quatre ares et quatre-vingt dix centiares.

M. Jean-Claude LAURENT a précisé que les frais notariés seraient à sa charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la vente pour un euro symbolique de M. Jean-Claude LAURENT, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette donation.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

à LES GRANDES CHAPELLES, le 01 décembre 2022

Le Maire,



16 2022